



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil Municipal du 7 Décembre 2022

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2023.

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint :

- évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- flambée des coûts de l'énergie et
- hausse historique des taux d'intérêts.
- Inflation qui pèse notamment sur les indices de révisions des prix des marchés publics

Malgré cela, grâce, notamment, à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat : pas d'augmentation des taux de fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités politiques : la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2022 (11,1 M€), le budget 2023 propose 35 M€ d'investissements au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans hypothéquer l'avenir.

**Pour le Maire
Le Maire Adjoint**



Michel MARTIN

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	4
I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais	4
A) La priorité donnée à l'éducation	4
B) La prévention et la réussite éducative	5
C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes	5
D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	6
E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif	8
F) La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux	10
G) La participation citoyenne et la vie des quartiers	10
H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	12
I) Les pouvoirs de police spéciale	14
II. Embellir et entretenir l'espace public	14
A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien	14
B) La circulation et le stationnement	15
III. Transformer les quartiers	15
A) Les projets d'aménagement dans les quartiers	15
B) L'action foncière	16
PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS	16
I. La culture vecteur d'attractivité	16
II. Le soutien à l'emploi et au commerce	18
A) Le soutien au Commerce	18
B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle	19
III. La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire	19
IV. Les principaux événements et animations prévus en 2023	20
PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	24
I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique	24
II. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient	24
III. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement	25
PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	28
I. La section de fonctionnement	28
A) Les recettes de fonctionnement	28
B) Les dépenses de fonctionnement	32
II. L'autofinancement	35
III. Le remboursement de la dette et la capacité de désendettement	35
IV. La section d'investissement	36
A) L'équilibre global de la section d'investissement	36
B) Un effort d'investissement de 34,9 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,6 M€ de fonds de concours versés par la ville	36
C) Attribution de compensation d'investissement	37
D) Les recettes d'investissement	37
PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES	38
ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2023, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :	39

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais

A) La priorité donnée à l'éducation

La politique éducative pour l'année 2023 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- La baisse des effectifs amorcée depuis 2 ans qui se confirme,
- Le calendrier scolaire qui conduit à une baisse du nombre de jours de classe qui passe de 140 à 137 jours,
- La reprise des activités et des fréquentations comparables aux années précédant la crise Covid,
- La mise en œuvre de nouveaux projets prenant en compte les enjeux de la transition : lutte contre le gaspillage, actions de sensibilisation, développement des déplacements doux,
- Des achats impactés par la hausse des coûts sur l'alimentation, les transports, les produits d'entretien, les fournitures scolaires).

En fonctionnement, le budget de l'éducation s'élève à 29,9 M€ et comprend les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (accueil périscolaire, aide au travail personnel, ateliers éducatifs, Ateliers Ludo Educatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

En investissement (4 M€), la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers en poursuivant les rénovations d'écoles, en particulier au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments et concernant le rafraîchissement des espaces extérieurs avec la création de cours oasis, et en investissant dans les équipements numériques.

Le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs comprend notamment :

- Les charges de personnel (20,6 M€)
- La restauration collective (3,510 M€)
- Le transport collectif (0,315 M€)
- Les dépenses courantes des centres de loisirs (1,266 M€)
- La contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé (1,376 M€)
- Les charges de fonctionnement et les frais financiers du contrat de PPP pour le groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,538 M€)
- Les fournitures et manuels scolaires (0,392 M€)

Malgré l'importance des budgets dédiés à l'amélioration du patrimoine bâti des écoles au fil des années, les besoins restent importants avec des programmes d'investissement qui seront engagés pour un budget de 4 M€ avec notamment :

- l'entretien, l'aménagement des classes, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires (1,100 M€),
- l'aménagement et le rafraîchissement des cours d'école (0,8 M€),
- des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaires des écoles élémentaires Chatelet et Jean Zay (0,760 M€),
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,522 M€),
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobilier) et la modernisation de l'équipement informatique des écoles (0,426 M€) avec la poursuite du déploiement du plan numérique, qui a débuté en 2015-2016,
- des travaux dans les écoles Guernazelle, M. Proust et J.A. Ducerceau (0,290 M€),
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,015 M€).

En 2023, seront toujours inscrits en dépenses et recettes pour compte de tiers les dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret pour le contrat de restauration scolaire (2,335 M€).

B) La prévention et la réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur les quartiers de l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine ; elles contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles.

En 2021, 618 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier d'un suivi individuel dans la réussite éducative.

Le budget 2023 de la réussite éducative est porté par le budget du CCAS d'Orléans et par le budget de la Ville d'Orléans pour les clubs coup de pouce clé.

C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La jeunesse est une priorité. La Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations de jeunesse et d'animation urbaine. La politique jeunesse est conduite avec l'ensemble des acteurs du territoire et de la collectivité qui œuvrent pour :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes) ;
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants) ;
- Soutenir le talent et l'engagement des jeunes du territoire.

En 2023, un budget de 3,4 M€ y compris frais de personnel (dont 3,2 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2023, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse seront poursuivis avec notamment :

- Le Festival Hip Hop (0,030 M€) ;
- La Soirée Jeunes Talents (0,034 M€) ;
- L'animation de la ville par des actions menées par les associations jeunesse du territoire et les initiatives nouvelles (0,060 M€) ;
- La poursuite du renforcement du Conseil Orléanais des Jeunes par des actions visibles.

Les subventions de fonctionnement inscrites au budget 2023 s'élèvent à 2,9 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

A ce stade de la construction budgétaire, l'animation urbaine est financée sous la forme d'une subvention à l'association Anim'Orléans de 2,420 M€ en fonctionnement et 0,123 M€ en investissement au titre du soutien à l'équipement.

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Subventions	3185	2985	3004	3070	3053	3056	3233	3201	3058	2939
Dont Anim'Orléans	2705	2570	2570	2570	2570	2570	2570	2570	2420	2420
autres subventions	480	415	434	500	483	486	663	631	638	519

Enfin, des bourses projets pour les jeunes (0,014 M€), la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse (0,045 M€) ainsi que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (0,008 M€) complètent les propositions budgétaires en fonctionnement.

Budget 2023 – Rapport de présentation

En investissement, le budget 2023 prévoit 0,055 M€ correspondant à l'entretien des bâtiments jeunesse et l'acquisition d'équipements.

Concernant l'Auberge de Jeunesse, 0,060 M€ sont prévus pour couvrir les charges (fluides, gardiennage et taxe foncière).

D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2023, le budget global consacré à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élève à 25,3 M€ (dont 11,847 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

Le budget d'investissement s'élève à 1,279 M€

1) Le soutien aux acteurs sociaux et au Centre Communal d'Action Sociale

Un budget d'investissement d'un montant de 0,050 M€ est proposé pour venir en soutien aux associations.

Les subventions de fonctionnement proposées au budget 2023 (9,435 M€) concernent :

- la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale (8,943 M€) en augmentation de 0,200 M€ par rapport au budget primitif 2022 à laquelle, il convient d'ajouter les sommes dédiées à la réussite éducative (0,048 M€),
- les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social comme La Vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs, les Restaurants du cœur.

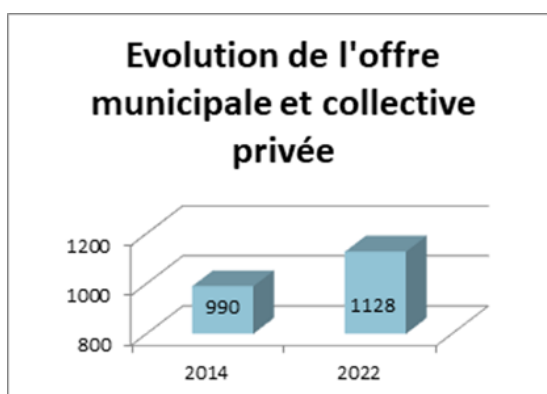
SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES									
en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Subventions	7 397	7 757	8 800	8 775	8 768	8 835	8 835	9 235	9 435
dont CCAS	7 193	7 193	8 193	8 193	8 193	8 343	8 343	8 743	8 943

La subvention allouée au CCAS par la Mairie permettra de poursuivre l'ensemble des actions :

a- Visant à soutenir les orléanais :

La politique Petite Enfance • La politique Petite Enfance et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des tout-petits dans 21 structures d'accueil en accueil régulier ou occasionnel dont une délégation de service public, et 81 places auprès de 5 crèches du secteur privé, soit une offre totale de 714 places municipales. En 2021, 1 494 enfants ont été accueillis au sein des crèches financées par la Ville.

Le budget de fonctionnement 2023 est de 10,40 M€ dont 8,73 M€ au titre de la masse salariale.



La politique de solidarité et d'action sociale, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité, l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé,),

La politique des Aînés, incluant le volet hébergement (avec les deux résidences autonomes Isabelle Romée et Alice Lemesle), le CLIC intercommunal (et de l'antenne d'Orléans), les services de téléassistance, de portage des repas à domicile. Trois axes prioritaires sont travaillés pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, au plus près de la vie de quartier : l'expérimentation d'une plateforme d'entraide, l'accessibilité, les rencontres sur les marchés qui viennent compléter l'offre d'animation.

La politique de prévention de la Santé avec notamment les rendez-vous de la Santé, conférences régulières et gratuites pour la population et l'accompagnement des actions de prévention menées par les associations, en lien avec le contrat local de santé publique, mais aussi le soutien aux internes en médecine.

La politique handicap en proximité avec les associations membres de la commission accessibilité « Unissons nos différences »,

La politique de parentalité (Carrefour des Parents) et de réussite éducative.

b- Contribuant à relever collectivement et localement les défis sociétaux, en développant de nouvelles actions, ainsi le Centre Communal d'Action Sociale :

- coopère à la mise en réseau et la formalisation d'une offre de service en matière d'inclusion numérique pilotée par Orléans Métropole,
- poursuit la mise en place des dispositifs favorisant l'accès aux droits,
- a développé, en complément des dispositifs existants, la possibilité pour les femmes victimes de violences conjugales d'être mise à l'abri et de bénéficier d'un accompagnement social.

2) La politique santé et les maisons de Santé

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux principaux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

En 2023, ces enjeux s'incarnent par le déploiement des offres de formation et de dispositifs d'aide à l'installation, l'ouverture du centre de santé municipal et le maintien des actions de prévention.

Les dépenses de fonctionnement présentées sur le budget 2023 de la Ville d'Orléans sont de 0,410 M€ et correspondent à la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et à leur soutien, aux subventions aux associations, et au déploiement des dispositifs d'aide aux étudiants (bourses) et aux professionnels de santé (aide à l'installation).

En investissement, une enveloppe de 0,7 M€ sera consacrée à la fin des travaux d'aménagement du Centre de Santé de la rue A Gault et la Ville poursuit le plan triennal d'installation de défibrillateurs avec une enveloppe de 0,110 M€ pour 2023. La taxe foncière est inscrite pour 0,022 M€.

3) La Politique Handicap

En 2023, les travaux de la commission communale pour l'accessibilité « Unissons nos Différences » se poursuivront autour de 4 axes de travail :

- suivi de la mise en place des Ad'aps et plus généralement des aménagements dans la ville
- accompagnement des publics
- circulation voirie
- inclusion scolaire

Pour rappel, plusieurs outils ont été mis en place en faveur des personnes en situation de handicap :

- La plateforme numérique ACCEO dans les différents points d'accueil (centre municipal, Mairies de proximité, Police Municipale, Médiathèques et CCAS) permettant une interprétation en Langue des Signes Française et la présence systématique d'un interprète en Langue des Signes Française dans les réunions de la commission communale d'accessibilité,
- Le développement des documents transcrits en braille,
- Le projet expérimental AUDIOSPOT (balises sonores de géolocalisation),
- La création d'un livret de sensibilisation aux différents types de handicap en faveur des écoles primaires de la Ville d'Orléans (3 000 exemplaires).

Dans le cadre de la politique Handicap, le budget 2023 prévoit 0,011 M€ pour le versement de subventions aux associations, 0,013 M€ pour la mise en place du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

En investissement, 0,430 M€ seront dédiés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux et 0,030 M€ au déploiement de bornes favorisant l'accessibilité grâce au numérique (solution d'accessibilité numérique suite à l'expérimentation avec Audiospot).

Il est enfin précisé qu'en matière d'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 6%. A ces effectifs, il convient d'ajouter les unités complémentaires prévues par les textes.

E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

Orléans poursuit sa transformation en ville sportive tant pour la famille que pour les pratiques amateurs.

Orléans aide aussi ses athlètes à se préparer aux prochains jeux en rénovant ses équipements en vue de l'accueil de futures délégations étrangères qui s'installeront à **Orléans pour Paris 2024**.

Les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La poursuite de la préparation des JO 2024 : l'accompagnement des athlètes olympiques et de haut niveau pour leur donner les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux,
- Le développement d'une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, le soutien aux enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, par des événements différenciants et attractifs,
- Le soutien aux clubs sportifs par la mise à disposition des équipements sportifs et sites de pratique ainsi que l'aide à la mise en place d'actions de développement et de promotion du sport à destination du plus grand nombre, notamment dans le cadre de conventions d'objectifs,
- L'amélioration du service à l'utilisateur et son adaptation aux nouvelles attentes et nouveaux besoins des familles, notamment l'axe sport-santé bien être et l'amélioration continue des équipements sportifs.

En 2023, le budget en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établit à 15,4 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP gymnase Georges Chardon (0,4 M€) soit un budget total 2023 de 15,8 M€ (dont 4,4 M€ de frais de personnel, 7,2 M€ de fonctionnement courant et 4,2 M€ d'investissement).

1) Soutien aux clubs et associations

En 2023, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec un budget de 2,245 M€ :

- les subventions versées aux clubs (hors sport professionnel de compétence métropolitaine) sous contrat d'objectifs (1,662 M€),
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,247 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,111 M€),
- les subventions pour des manifestations organisées par des clubs (0,225 M€).

Les sportifs de haut niveau seront soutenus individuellement au moyen de bourses dans l'objectif de la préparation aux JO 2024, les espoirs en développement le seront également.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations (0,335 M€) auprès de clubs de sport professionnel de haut niveau. En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket et 0,127 M€ de la SASP USO Foot).

S'agissant des clubs professionnels de haut niveau, il est précisé que les propositions budgétaires pourraient évoluer en cours d'exercice compte tenu des décisions en cours sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron communal.

2) Gestion des équipements, Fournitures, Entretien, Fluides

Le budget de fonctionnement comprend notamment :

- les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source conformément au marché global de performance (1,130 M€)
- les charges d'exploitation avec les coûts de fonctionnement et la contribution de l'O (1,521 M€) dans sa nouvelle configuration d'ouverture au public
- les frais d'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,262 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,239 M€)
- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,119 M€),
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon (intérêts et provision de fonctionnement) conformément au contrat de PPP (0,283 M€).

Les recettes de fonctionnement (1,321 M€) comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et Orléans Vous Coach, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (Centre Nautique de La Source, Centre aqualudique l'O, gymnases...), la redevance d'occupation du domaine public pour l'O, ainsi que les recettes liées à la mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence des équipements métropolitains et des clubs de haut niveau.

3) Manifestations sportives nationales et internationales

En 2023, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville à moins d'un an des Jeux Olympiques de Paris 2024 en :

- accueillant des événements sportifs d'envergure nationale tels la Golden League de volley, des matchs internationaux de football, la semaine fédérale de cyclotourisme ;
- développant la présence de l'Open 3X3 de basket sur la Place du Martroi ;
- continuant d'accompagner la Coupe du Monde de Sabre Dames ;
- en accompagnant l'Open d'Orléans de tennis ;
- et, suite à l'obtention du Label Terre de Jeux, en proposant des animations sur l'ensemble du territoire dans la dynamique olympique.

4) Les principaux investissements inscrits au budget 2023 (4,2 M€)

Les principaux projets d'investissement prévus au budget 2023 dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :

- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,900 M€),
- la réalisation d'un nouveau terrain synthétique au stade Jeancou/Concyr (0,800 M€),
- les travaux au Stade des Montées (0,400 M€),
- la dernière phase des travaux de rénovation à Gaston Couté (0,350 M€),
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre du PPP, est inscrit pour 0,274 M€,
- la poursuite du programme de réalisation d'équipements sportifs de proximité (0,250 M€),
- le sinistre du stade des montées (0,250 M€),
- la reprise du stade omnisports à la Source (0,200 M€),
- la poursuite des travaux d'entretien des terrains sur l'hippodrome de l'île Arrault (0,160 M€),
- des subventions d'équipement aux associations (0,080 M€),
- une enveloppe pour l'entretien de divers équipements sportifs (0,075 M€) ainsi que pour l'aménagement des terrains (0,060 M€).

F) La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. La Ville favorise entre autre le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

1) L'innovation par les services

La Ville poursuit sa démarche d'innovation publique qui vise à la fois à moderniser et simplifier son fonctionnement interne, à diffuser une culture de l'innovation et de manière transversale à déployer une approche « centrée usager ».

Cette approche s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins et les usages des habitants puis co-construire avec eux des solutions. Cette approche, très collaborative et pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.

A l'échelle de la Ville, des projets visant à accompagner le fonctionnement d'un site internet marchand pour les commerçants de la ville ou la mise en place d'une GRC (gestion relation citoyen) sont ainsi engagés.

2) Le Wi-Fi public

L'implantation de bornes Wi-Fi public pour un accès Internet gratuit (0,030 M€), l'installation de capteurs, de balises GPS pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap et l'accès aux différents services publics de la Ville d'Orléans contribuent à faire d'Orléans une ville connectée et inclusive.

3) Numérique et SIG

La mise en place d'un ensemble de services numériques à même d'accompagner les citoyens dans leur vie quotidienne, complètera l'offre de services digitale accessible depuis le site institutionnel de la Ville et la consultation d'information à partir de QR Codes (0,050 M€). La Ville d'Orléans mutualise avec la Métropole d'Orléans des solutions numériques acquises en biens partagés par la Métropole notamment le SIG (0,027 M€) et le portail « data.orleans-metropole.fr » (0,039 M€) ouverts à tous.

L'image du numérique dans la ville sera renforcée par le soutien de projets et d'initiatives de rayonnement numérique et d'attractivité du territoire portés par des associations (0,045 M€).

G) La participation citoyenne et la vie des quartiers

Pour qu'Orléans soit une ville où il fait bon vivre, la Mairie souhaite agir au plus près des habitants et les faire participer aux projets et à l'amélioration de leur cadre de vie.

1) La participation citoyenne

La Mairie d'Orléans accorde une importance primordiale à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de l'action publique. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité, la municipalité a souhaité dynamiser et innover les dispositifs de participation afin de réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale et garantir la participation de tous. Aussi, la nouvelle charte de la participation adoptée au Conseil Municipal du 15 octobre 2020 a conduit à la création de 6 groupes Orléans Proximité, à l'ouverture des commissions municipales aux citoyens participants à Orléans Proximité, à la possibilité pour les habitants de poser des questions au Conseil Municipal et la poursuite du budget participatif.

Le budget en fonctionnement dédié à la participation citoyenne (0,052 M€) concernera notamment :

- la communication,
- Le financement de la participation et de la mobilisation des habitants dans les quartiers ainsi que du fonctionnement des groupes Orléans Proximité (visites sur site, réunions publiques, ateliers,...),
- les dispositifs de concertation,
- l'action participative « Orléans Ville Propre » (testée sur 3 quartiers en 2022) à l'échelle des 6 quartiers,
- la maintenance et l'assistance pour la plateforme du budget participatif.

En complément, un budget d'investissement de 0,300 M€ est inscrit au titre du budget participatif pour financer les investissements proposés et décidés directement par les habitants. Cette somme permettra de lancer une nouvelle édition en 2023 et de finaliser les projets retenus lors de l'édition 2021/2022.

2) Les aménagements de proximité dans les quartiers

La Marie d'Orléans a à cœur d'œuvrer au plus proche des habitants en accueillant et délivrant des prestations dans les quartiers, en animant ces quartiers et en améliorant le cadre de vie des orléanais par la mise en œuvre rapide de petits aménagements.

Les actions en faveur de la Démocratie Locale consistent à :

- Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
- Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
- Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
- Accompagner les élus de quartier dans l'exercice de leur mandat et l'animation de leurs Conseils Consultatifs de Quartier,
- Proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de service ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.

Par ailleurs, un budget de 0,029 M€ permet d'accompagner les actions d'animation des quartiers par le biais de subventions aux comités des fêtes et associations animant les quartiers.

En investissement, l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants ou/et des ateliers des groupes Orléans Proximité est reconduite à hauteur de 0,500 M€. Ce budget est dédié à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par l'élue à la coordination de la proximité et les adjointes de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés.

En complément, un budget de 0,020 M€ est inscrit afin de moderniser et donner une identité commune aux façades des Mairies de Proximité par l'ajout de vitrophanie afin de les rendre plus identifiables au sein des quartiers.

Enfin, 0,001 M€ sont inscrits en investissement pour l'achat de matériel type chariots pour la distribution des infos riverains notamment.

3) Les marchés de plein air

Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture périurbaine. Ces marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers.

Le budget qui leur est consacré s'élève pour 2023 à 0,027 M€ pour le fonctionnement et à 0,092 M€ pour l'investissement.

Les recettes, liées à l'activité des marchés sont inscrites en stabilité (0,320 M€). Cela correspond aux droits de place acquittés par les commerçants.

4) La vie associative

Le Service Vie Associative de la mairie, trait d'union entre les associations, la municipalité et les Orléanais, facilite les relations entre les associations et la collectivité. Ses principales missions consistent à :

- gérer et animer les 3 maisons d'associations : Sainte-Catherine, La Source et l'Espace Olympe de Gouges. Ces trois structures accueillent les associations désireuses d'utiliser des salles pour de multiples activités (réunions, assemblées générales, conférences, activités de loisirs, expositions...). La Maison des Associations Sainte-Catherine est un lieu particulièrement exploité, notamment par la présence de personnel municipal chargé d'aider, d'orienter et d'informer, le public et les associations. Des services sont proposés : photocopies, boîtes aux lettres, casiers de rangement, espaces d'information et de communication...
- renseigner les associations sur les questions liées au fonctionnement des associations,
- aider et informer les usagers sur la création d'associations et sur les relations avec la collectivité,
- gérer un fichier associatif local (environ 1530 associations référencées), permettant au public d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale afin de produire l'annuaire des associations orléanaises et poursuivre l'actualisation du catalogue numérique,
- animer le tissu associatif orléanais et le territoire à travers l'organisation de différentes manifestations :
 - o « Rentrée en Fête », évènement organisé chaque année, début septembre, où plus de 550 associations orléanaises se présentent au public et animent le centre-ville qui accueille, pour l'occasion, près de 40 000 visiteurs. Le 20^e anniversaire de l'évènement sera fêté en 2023.
 - o « Festiv'Assos » à La Source, organisé en co-construction avec le collectif des associations de La Source permettant de valoriser le tissu associatif sourcien.
 - o La Galette des associations et forces vives d'Orléans qui réunit plus de 800 personnes.

Le budget de fonctionnement de la Vie Associative est de 0,120 M€

La volonté municipale de soutenir le tissu associatif se traduit également par les subventions allouées chaque année à plusieurs centaines d'associations par les différentes directions de la Mairie. Le service Vie associative accompagne les associations n'étant pas rattachées spécifiquement à une thématique.

Les associations seront soutenues financièrement en 2023 pour un montant de 0,015 M€.

Il est proposé d'inscrire un budget de 0,091 M€ pour la programmation de la 20^{me} édition de Rentrée en Fête afin de permettre aux associations de présenter leurs activités, renseigner le public, enregistrer les inscriptions et proposer des démonstrations. Cette édition se déroulera début septembre 2023.

Le budget global dédié aux Maisons des Associations est maintenu à un montant identique à 2023 soit 0,003 M€.

Les recettes prévues pour 0,024 M€ correspondent essentiellement aux adhésions à la Maison des Associations.

Il est attendu des subventions des partenaires (essentiellement Crédit Mutuel et Crédit Agricole) d'un montant identique à 2022 soit 0,012 M€.

En investissement, un budget de 0,005 M€ est inscrit pour le remplacement du petit équipement de fonctionnement des deux Maisons des Associations et ce, afin de continuer d'assurer un service public de qualité et répondre efficacement aux demandes et besoins des associations utilisatrices.

H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

La sécurité reste un axe fondamental de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais et de l'attractivité de la Capitale Régionale.

1) La tranquillité publique

Cette politique regroupe 2 domaines d'activité :

- Les policiers municipaux chargés d'assurer la sécurité et la tranquillité publique au titre des pouvoirs de police du Maire.
- Le CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique qui s'appuie sur un maillage de caméras de vidéo-protection. Ce centre fonctionne sans discontinuer, 24h sur 24 (vidéo, radio, gestion des alarmes, des bornes du centre ancien,...).

Pour assurer ces missions, le budget de la police municipale s'élève à 8,112 M€ :

- 7,269 M€ en fonctionnement, dont 6,924 M€ de frais de personnel (210,5 postes dont 107 policiers). Le solde (0,345 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale (vêtements de travail, fournitures pour les équipes et les animaux, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels radios, éthylotest, euro lasers et PDA, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (opération armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).
- 0,844 M€ en investissement : sécurisation des bâtiments publics (0,200 M€), équipements de vidéo-protection (0,225 M€), renouvellement de véhicules (0,134 M€), relocalisation police (0,100 M€), l'acquisition d'un nouveau logiciel (0,090 M€), entretien des véhicules (0,010 M€), renouvellement des radios-téléphones (0,036 M€) et achat de matériel (0,047 M€).

2) Le dispositif de Prévention Médiation

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et maintenant Dauphine, contribuent par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

3) Le dispositif du service éducatif de prévention et programme de prévention de la délinquance

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Le dispositif « plateforme » permet, à travers les chantiers éducatifs de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Depuis 2019, les dispositifs « Passerelle » et « Plateforme » sont pris en charge par la Métropole en cohérence avec le transfert de la prévention spécialisée du Département du Loiret à Orléans Métropole. Orléans, via son CCAS, participe financièrement à cette politique à hauteur de 0,200 M€.

En complément, la ville agit à travers :

L'accompagnement parental qui permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour les accompagner à surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Le dispositif des Travaux d'Intérêt Général qui constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

4) Le dispositif « carrefour des parents »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004.

Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, une dizaine de réunions sont proposées chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, Anim' Orléans (ex ASELQO).

L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

5) Le dispositif parents-relais

Le dispositif parents-relais, porté par le CCAS, complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

6) Le dispositif cité éducative

Le budget de fonctionnement 2023 de la Ville d'Orléans prend aussi en compte la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « **Cité Educative** » par l'inscription d'une dépense (0,1 M€) et d'une recette (0,2 M€). Ce nouveau label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

l) Les pouvoirs de police spéciale

Cette politique soutenue par une dotation de fonctionnement vise :

- à assurer les travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires dans les cas d'insalubrité ou d'immeubles menaçant ruine (0,007 M€ en dépenses / recettes) avec pour cette deuxième fonction l'accompagnement préalable d'experts via un marché spécifique (0,020 M€),
- à lutter contre les pigeons en ville via des prestations de capture (0,015 M€),
- à mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) (0,020 M€),
- à prendre en charge les animaux errants en ville avec la mise en place d'un dispositif de préfourrière animale afin d'assurer leur accueil 24h/24 et 7 jours sur 7 (0,015 M€).

II. Embellir et entretenir l'espace public

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, à compter du 1er janvier 2018, seules les dépenses afférentes aux compétences restant municipales sont désormais inscrites au budget, à savoir les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenants aux bâtiments publics), le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël, l'entretien des aires de jeu, l'entretien et le traitement des fontaines, la gestion des décorations de Noël, l'entretien des arbres dans les parcs et jardins, le concours de roses.

A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien

Le budget de la gestion de l'espace public s'établit à 8,806 M€ y compris les charges de mise à disposition de personnel remboursées à la Métropole, dont notamment :

Le budget de fonctionnement alloué en 2023 aux missions de gestion de l'espace public s'établit à 0,853 M€ et intègre :

- l'entretien des parcs et jardins pour 0,623 M€ dont les prestations confiées à des entreprises et l'achat de fournitures horticoles, l'entretien des aires de jeu ; une enveloppe de 0,160 M€ est inscrite pour la mise en fleurissement des espaces publics,
- la gestion des décorations de Noël pour 0,125 M€,
- l'occupation du domaine public pour 0,056 M€ pour la gestion des recettes de ce périmètre et la maintenance des logiciels de gestion des prestations de mise à disposition du domaine public ; cette activité contribuant à percevoir des recettes à hauteur de 1,014 M€ (rôle de voirie, redevance de manèges, taxis et commerces ambulants, TLPE, ...),
- l'entretien, et l'achat de fournitures pour les fontaines pour 0,033 M€,
- les petits équipements et l'outillage des équipes pour 0,017 M€.

Le budget de fonctionnement 2023 comprend également le remboursement par la Ville à Orléans Métropole des personnels mis à disposition pour la gestion des espaces verts (2,378 M€).

Le budget d'investissement relatif aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public (5,575 M€) concerne les principaux projets suivants :

- la participation par fonds de concours de la Ville d'Orléans aux programmes rues pour 2,649 M€ pour les rues Vapereau, Saint Marceau, Château Gaillard, Hauts Champs et Vaucouleurs,
- l'amélioration et l'entretien des espaces verts et du fleurissement (0,738 M€),
- les travaux du parc Sanitas (0,500 M€) et l'enfouissement de la rue Sanitas (0,150 M€),
- l'offre de concours rues Courtenay et Evêché (0,405 M€),
- les travaux du jardin des ouvriers (0,320 M€),
- l'habillage végétale de la tête nord du Pont Thinat (0,240 M€),

- la sécurisation du parc Léon Chenault (0,220 M€),
- la remise en état des arbres et la mise en place d'un inventaire des arbres (0,150 M€),
- l'acquisition de véhicules métiers : manitou et tondeuse autoportée (0,145 M€).

B) La circulation et le stationnement

Les dépenses de fonctionnement (1,090 M€) concernent notamment l'exploitation du parc d'horodateurs et des nouveaux moyens de paiement associés pour une recette de stationnement sur voirie estimée à 4,101 M€. La recette a été estimée en hausse de 0,861 M€ par rapport à 2022 avec 0,4 M€ correspondant à l'évolution tarifaire des abonnements au 1^{er} septembre 2022 ainsi qu'au retour progressif au niveau de recettes de 2019 et 0,500 M€ correspondant au projet d'extension du stationnement payant à l'horizon de septembre 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'amende de police est remplacée par la redevance post-stationnement dont le produit est recouvré par la Mairie et reversées à Orléans Métropole. Ainsi, le budget 2023 intègre les dépenses relatives à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement). Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 0,431 M€ et sont intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

Le budget d'investissement 2023 de 1,581 M€ correspond au reversement de la recette de FPS à la Métropole (0,431 M€), à l'extension et au renouvellement des horodateurs (1 M€) et au développement du stationnement connecté (0,150 M€).

III. Transformer les quartiers

A) Les projets d'aménagement dans les quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2023 au travers de projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

QUARTIER CENTRE-VILLE

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée en particulier au travers des grandes actions suivantes :

- **ZAC Carmes Madeleine** (0,900 M€)
La ZAC se poursuivra en 2023, l'aménageur ZAC Carmes Madeleine poursuivra l'opération avec la construction de nouveaux logements, la réalisation d'un jardin de 3 000 m² au cœur de la ZAC et l'aménagement d'espaces publics.
Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'Université (Faculté de Droit, Gestion et Economie), le financement et la conduite de ces travaux sont assurés par Orléans Métropole.
- **ZAC Bourgogne**
Suite à l'abandon du projet de construction sur l'îlot Linières, un projet de jardin des senteurs permettra aux usagers de découvrir un parcours olfactif avec des essences végétales diversifiées, odorantes et colorées. Une aire de jeux pour enfants y sera également aménagée.
- **La campagne de ravalement de façades** (0,900 M€) : Celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier ; fin 2022, 1 297 façades ont été rénovées pour un total de subventions qui atteint 15 M€.

Le développement urbain se poursuit aussi dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC.

QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** (0,100 M€) : il s'agit de poursuivre pour 2023 le désenclavement de la résidence Dauphine par la création d'une voie de liaison douce entre la rue des Anguignis (suite à la démolition de 2 pavillons au 2^{ème} semestre 2022) et les abords du groupe scolaire Bénédicte Maréchal. Un réaménagement autour de ce secteur sera à prévoir (travaux de voirie, espace verts, éclairage et réseaux concessionnaire).

Par ailleurs, une enveloppe de 0,150 M€ permettra des interventions sur diverses zones d'aménagement urbaines (études et travaux), notamment les travaux d'élargissement de la rue du Greffoir, déjà remis à la Ville par la SEMDO. Côté études, il s'agit notamment des frais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites pollués afin d'accompagner la Ville dans le cadre de ses divers projets d'aménagement.

B) L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière d'environ 2,230 M€ est inscrite et permettra d'acquérir le site sur lequel sera construite la nouvelle SMAC et de faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget pour un montant global de 0,330 M€ correspondant à la vente de terrains situés dans le parc d'activités anciennement dénommé Orléans Sologne à Saint-Cyr-en-Val et à une cession rue du Petit Chasseur.

PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS

La culture, le commerce, l'organisation d'évènements contribuent à faire d'Orléans une ville animée et dynamique.

I. La culture vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2023 s'inscrit dans la poursuite des objectifs du mandat sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année,
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle,
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels,
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés.

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs continueront à être encouragés.

Ainsi, il est plus que jamais essentiel d'affirmer une politique culturelle où le rôle de la ville sera d'aller chercher les publics, tous les publics, et de faciliter le dialogue avec les acteurs culturels, quelle que soit leur échelle, pour les aider à répondre aux enjeux post Covid.

La figure de la Femme combattante prendra une place particulière dans les projets menés avec une édition 2023 qui s'intéressera aux combats des femmes dans le Sport.

Le secteur des pratiques amateurs continuera à faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles de notre ville seront encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

La politique culturelle de la ville est non seulement ambitieuse, par les moyens alloués et la diversité de l'accompagnement, mais également résolument combative grâce à de grands projets structurant de sa politique d'investissement, avec la rénovation du conservatoire, et la création d'une nouvelle SMAC.

En 2023, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, l'enveloppe inscrite au titre de la politique culturelle s'élève à 25,2 M€ dont 11,7 M€ de frais de personnel et 6,2 M€ de programmes d'investissement.

A noter : s'agissant des musées, il est précisé que les propositions budgétaires vont évoluer en cours d'exercice compte tenu des décisions intervenues en novembre sur le retour des Musées dans le giron de la Ville d'Orléans

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE :

Le budget de fonctionnement :

- **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Le **festival Eté essentiel** cédera sa place en 2023 à PIANOPOLIS (0,3 M€), festival unique en France qui proposera, pendant plusieurs jours, des concerts et spectacles autour du Piano, dans l'espace public et les lieux patrimoniaux, pour se terminer par de grandes soirées au Campo Santo ; il mêlera ainsi des présentations amateurs et des concerts de grands artistes internationaux, dans des formats libres d'accès ou payants.

- **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**

Les structures du théâtre 2,668 M€ : maintien du soutien couvrant l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labellisé par l'Etat et le CADO.

L'aide apportée aux associations et aux partenaires : 1,7 M€ dont :

- **Les subventions à l'Astrolabe et à Polysonik**, qui s'établissent à 0,595 M€ en vue de poursuivre la structuration des musiques actuelles
- **Les subventions aux structures conventionnées** (0,607 M€) telles que le 108, musique et équilibre, Orléans concert, musique municipale d'Orléans, ABCD.

Le réseau des médiathèques, (0,471 M€ hors frais de personnel) poursuit la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux. Son budget évolue pour y rattacher le centre Charles Péguy qui relève de ce service depuis 2020. Le projet d'évolution du centre Charles Péguy en maison des écrivains, se dessinera en 2023 à coût constant pour tenir les contraintes budgétaires.

Le conservatoire, (0,334 M€, hors frais de personnel), s'est engagé dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles. A ce titre, il met en œuvre le projet DEMOS (0,154 M€) en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans. Le montant de recette prévu au budget 2023 pour ce projet s'élève à 0,126 M€.

Le muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement : le muséum fonctionnera en 2ème année pleine, il poursuivra une mission de transmission de la culture scientifique et de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Il s'associera aux partenaires de culture scientifique du territoire pour développer le lien aux différents publics et l'attractivité de l'établissement. Le budget de fonctionnement est inscrit pour **0,888 M€** (hors frais de personnel).

Les archives municipales, (0,070 M€, hors frais de personnel). L'année 2023 verra se concrétiser la mise en œuvre de l'archivage électronique, et le développement internet de la ville (et particulièrement la numérisation des 20 dernières années d'archives du conseil municipal).

Le théâtre Gérard Philipe, (0,099 M€), poursuit sa programmation jeune public. Par ailleurs, il conforte son rôle d'accueil d'artistes en étape de créations.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,052 M€) accueillera plusieurs expositions et poursuivra son partenariat avec l'ESAD.

- **Rencontres, débats, vie des idées, femme combattante : (0,108 M€)**

Les établissements culturels de la Ville avec les partenaires institutionnels et culturels feront vivre les idées au cours de débats et rencontres invitant des personnalités orléanaises ou du monde francophone. Evénement désormais axé autour des Femmes combattantes, l'édition 2023 s'intéressera aux combats des femmes dans le Sport ; le sujet fera écho aux actions qui fédèrent les énergies et l'intérêt du public dans la perspective des JO 2024.

Le budget d'investissement

Le montant du **budget d'investissement pour l'année 2023 s'élève à 6,2 M€** en dépenses et 0,080 M€ en recettes.

Les principaux investissements concernent :

- La poursuite du projet de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos pour 2,838 M€
- Des travaux de restauration sur le site de Notre Dame de Recouvrance pour 0,350 M€
- Des matériels et mobiliers dans les médiathèques, permettant un meilleur accueil du public, ainsi que les acquisitions permettant le renouvellement des collections pour 0,513 M€
- La prise en charge des grosses réparations dans les bâtiments culturels pour 0,470 M€
- Un programme portant sur les monuments historiques pour 0,340 M€
- rénovation de la scène du théâtre et étude sur l'accueil de la scène nationale d'Orléans pour 0,275 M€
- La restauration des églises Saint Euvverte et Saint Pierre du Martroi pour 0,210 M€
- Une enveloppe pour le remplacement de divers équipements pour 0,175 M€
- L'acquisition et la restauration des collections du musée des Beaux-Arts pour 0,170 M€
- La restauration de la collégiale Saint Pierre le Puellier pour 0,150 M€

ARCHEOLOGIE :

Des crédits sont inscrits au titre des interventions du service archéologique qui se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs. C'est ainsi, qu'au titre de l'année 2023, sont inscrits en fonctionnement 0,522 M€, et en investissement 0,140 M€.

Les recettes de l'archéologie inscrites pour 2023 représentent un montant de 0,703 M€ (diagnostics et redevance archéologique) y compris 0,517 M€ dans le cadre du marché de l'hôpital Porte-Madeleine.

II. Le soutien à l'emploi et au commerce

A) Le soutien au Commerce

Le budget en fonctionnement représente 0,718 M€ avec des actions en faveur des artisans et commerçants sédentaires et non sédentaires suivantes :

- l'animation du centre-ville et des polarités des quartiers avec les prestations de la sonorisation de la rue Royale, des animations régulières et nouvelles (Fête du tri, St Valentin, After shop, course de garçons de café, les braderies d'été et d'hiver...) pour 0,069 M€,
- des frais de gestion locative et taxes foncières des 12 locaux commerciaux situés dans les rues des Carmes, de Bourgogne, St Jean, Place de Gaulle,... pour 0,383 M€,
- La taxe foncière pour le Zénith à hauteur de 0,156 M€,
- les subventions versées aux associations dont les Vitrites d'Orléans (0,045 M€),
- la communication sur les animations avec des visuels (papier, numérique...) pour 0,030 M€,
- participation à des salons professionnels (0,013 M€),
- entretien courant des locaux des Halles Châtelet dont la Ville est propriétaire (0,010 M€),

- la mesure de l'attractivité de la Ville à travers les comptages de flux et des enquêtes (0,010 M€),
- les colloques et fournitures pour 0,003 M€.

Le budget en investissement représente 1,042 M€ avec les actions en faveur des artisans et commerçants suivantes :

- Des acquisitions foncières et de fonds commerciaux :
 - dans la galerie marchande Rive de Loire (0,240 M€),
 - dans le secteur des Carmes (0,210 M€).
- Des travaux nécessaires aux cellules dont la Ville est propriétaire (0,120 M€),
- Les opérations de VRD pour la mise en place de Halles Provisoires (0,380 M€).

Par ailleurs, les cellules commerciales dont la Ville d'Orléans est propriétaire généreront 0,222 M€ en recettes.

B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle

Les actions en matière d'emploi sont maintenant de la compétence de la Métropole. La ville reste néanmoins attentive aux activités de la Maison de l'Emploi et aux opérations menées sur le territoire en soutenant matériellement les Rendez-vous de l'emploi organisés dans les quartiers et l'évènement « 2000 emplois – 2000 sourires ».

Les crédits inscrits au budget 2023 permettront de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

III. La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire

Dans le cadre de la convention signée en 2009, entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'Art et d'Histoire propose toute l'année des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchant un public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur. L'orientation choisie est également de promouvoir le service sur le territoire orléanais et d'en faire un outil de promotion du territoire en lien avec l'Office de tourisme.

Ses actions se traduiront pour 2023 (0,056 M€) à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des évènements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.

Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuit également des actions de recherche, de promotion et de communication en complément d'une offre éducative et accueille à l'année des jeunes publics et des scolaires.

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, les actions suivantes seront poursuivies en 2023 :

- offre de découverte annuelle du patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- recherche documentaire et de valorisation du patrimoine au sein des actions de la ville,
- création de supports de promotion et de connaissance du patrimoine,
- développement d'outils de communication adaptés.

En 2023, se poursuivra le travail de renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire avec la phase 2 : Perspective pour les 10 ans à venir après le recrutement du nouveau responsable du service.

Les recettes (0,021 M€) englobent les visites scolaires et les encaissements des visites adultes commercialisées à l'Office du tourisme, ainsi que les demandes de subvention qui seront déposées à la Drac et à la Région.

Les actions suivantes, initiées en 2022 seront poursuivies en 2023 :

- Acquisition d'un fonds documentaire (achat d'ouvrages de référence sur le patrimoine orléanais et régional, des revues scientifiques et ouvrages pédagogiques), ainsi que de nouveaux outils de médiation dans le cadre des actions éducatives du service pour mener des visites et ateliers jeunes. Enfin, plusieurs actions et une communication ciblées seront prévues, notamment la valorisation du PASSé-simple.
- Réalisation de contenus de réalité virtuelle en 3D de monuments orléanais, pour tous publics.

IV. Les principaux événements et animations prévus en 2023

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 11^{ème} édition du Festival de Loire se déroulera du 20 au 24 septembre 2023.

Le montant global de la 11^{ème} édition sur les exercices 2022 et 2023 est de 2,415 M€ (intégrant la Direction de l'événementiel, la Direction de l'Information et de la Communication, les Relations internationales et Relations publiques, ainsi que l'Espace public).

Le projet budgétaire présenté pour 2023 est établi sur le montant arrêté d'un coût net de **1,432 M€** (1,905 M€ en dépenses et 0,473 M€ en recettes).

Il est attendu un montant de recettes de 0,473 M€ correspondant à 0,215 M€ de partenariats financiers, 0,108 M€ de redevances perçues pour les stands et guinguettes présents sur la manifestation (revalorisation de 2%), et le montant du partenariat France 3 soit 0,150 M€.

Le marché « Rassemblement de bateaux » a été attribué à Evénements Voiles Traditions pour le Festival de Loire 2021 et 2023 pour un montant de 0,781 M€ pour chaque édition. Pour ce dernier, il convient de noter qu'il est passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole.

Par ailleurs, a été lancée en 2022, la consultation pour le recrutement du prestataire en charge de la « Scénographie, direction artistique et réalisation technique » du festival 2023 sur un montant prévisionnel de 0,905 M€.

Le budget restant est consacré notamment aux frais liés aux secours et à la sécurité des personnes, aux frais techniques annexes et SACEM et intègre les subventions aux marinières.

BATEAU « INEXPLOSIBLE » :

Le budget de fonctionnement présenté pour 2023 s'établit à 0,031 M€ et concerne principalement :

- la mise en sécurité du bateau en cas de crue (0,010 M€)
- l'entretien courant annuel du bateau (0,005 M€)
- les assurances du bateau (0,011 M€)
- diverses dépenses d'entretien et de matériels (0,005 M€)

Les recettes (0,013 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible et le remboursement des charges (fluides et autres) par l'exploitant ainsi que la quote-part de l'assurance remboursée par l'exploitant.

En investissement, le budget 2023 prévoit :

- une enveloppe de 0,030 M€ pour l'ensemble des travaux à réaliser sur l'Inexplosible dont la réfection de la canalisation d'eaux usées du bateau pour finaliser la remise à neuf de l'ensemble de l'installation sanitaire ;
- une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour 0,030 M€ portant sur l'étude de passage de l'Inexplosible en établissement flottant à plus de 75 passagers (contre 12 passagers actuellement en navigation). Pour ce faire, il est nécessaire qu'un expert maritime intervienne pour établir les conditions nécessaires (travaux et aménagements à prévoir) afin de faire évoluer le certificat de navigabilité.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2023, la Mairie proposera un programme d'animations tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, spectacles jeune public, activités sportives. Cette programmation sera organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales.

Une nouvelle exposition photographique sera proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de la Fête des Duis.

L'appel à projet de la guinguette des bords de Loire a été attribué en 2022 à la SAS NEUF PARFAIT pour 3 saisons estivales.

Le budget alloué à l'animation des quais s'élève à 0,157 M€ en fonctionnement et 0,040 M€ en investissement.

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville célébrera en 2023 le 594^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2023 avec les temps forts incontournables que sont la Cérémonie de remise de l'épée suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc.

Le 7 mai, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, sera présenté le nouveau son et lumière créé pour l'occasion, suivi du Set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans.

Le 8 mai fera place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au défilé militaire et cortège commémoratif.

Quant au Marché médiéval, il se tiendra du vendredi 5 au lundi 8 mai et le campement médiéval à la Source, pour sa 7^{ème} édition, sera programmé le mercredi 3 mai 2023.

Ainsi le budget 2023 s'établit à 0,792 M€ en dépenses, le montant prévisionnel des recettes étant fixé à hauteur de 0,085 M€.

Le budget d'investissement s'élève à 0,088 M€ pour le remplacement des pavillons de la rue Jeanne d'Arc, le pavoisement de la rue Saint-Marceau et le financement du spectacle Son et lumière 2023.

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

En 2023, les festivités se dérouleront le jeudi 13 juillet autour d'un feu d'artifice sonorisé sur les têtes du Pont de l'Europe, mutualisées entre St-Pryvé St-Mesmin, St-Jean de la Ruelle et la Ville d'Orléans, lequel serait suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord du Pont de l'Europe. Il est proposé également la reconduction du dispositif de sonorisation digitale qui a montré son intérêt car il permet à l'ensemble du public présent sur les quais Nord et Sud et sur le pont Joffre de profiter de la bande musicale du feu d'artifice (+ de 5 000 utilisateurs en 2022). Son financement est intégré dans le budget global. La programmation se poursuivra le vendredi 14 juillet 2023 dans le centre-ville d'Orléans par la présence de fanfare et spectacles de rue.

Afin d'avoir une projection sur plusieurs années, il est envisagé de reconduire la convention de groupement de commande avec les 2 autres communes voisines pour une durée de 3 ans. Cela permettra d'avancer le processus de création et de simplifier la passation des marchés publics. Il est proposé que les budgets mutualisés pour le feu d'artifice et les coûts techniques du bal restent identiques à ceux de 2022.

Le budget dédié au 14 juillet s'élève à 0,075 M€. Un budget supplémentaire de 0,001 M€ a été alloué pour la sécurisation du pont George V.

LE MARCHE DE NOËL

Faisant suite à l'expérience 2022, le marché de Noël 2023 permettra de continuer à renforcer la qualité commerciale de la manifestation et également d'enrichir l'attractivité commerciale du centre-ville pour cette fin d'année.

Aussi, pour une meilleure attractivité, le pôle « transition écologique » sera repositionné au cœur de l'évènement sur la place du Martroi. Cette dizaine de chalets sera dédiée, en alternance, d'abord à l'économie sociale et circulaire, la réparation, la customisation, puis dans un second temps à la production locale. De plus, l'artisanat et la création orléanaise et régionale seront maintenus sur la place du Martroi. Le tout sera complété par des chalets de revente afin d'assurer l'équilibre financier de cette manifestation. Cette densification de la place du Martroi permettra de ne plus utiliser la partie haute de la rue Royale et ainsi de maîtriser les coûts de gardiennage et de contrôle vigipirate.

Un pôle alimentaire dans « un esprit village » sera installé place de la République, il sera accompagné d'une belle scénographie.

Par ailleurs, une attractivité spécifique sera recherchée sur la place de Loire par la mise en place d'un pôle dédié aux loisirs. Manèges ou attractions en rapport avec le thème retenu permettra d'attirer les badauds jusqu'à la partie basse du centre-ville. Les propositions de restauration seront assurées par les commerçants de la place.

Le budget en dépenses de la manifestation reste identique à 2022 et s'établit à 0,371 M€, avec un montant prévisionnel de recettes revalorisées de + 2% pour atteindre 0,219 M€.

Le budget d'investissement (0,014 M€) permettra l'achat d'un chalet de Noël de 6m afin de remplacer celui cassé lors de l'édition 2021.

Villes jumelles et relations internationales

Pour le mandat 2020-2026 en matière de relations internationales, les orientations suivantes ont été définies :

- Connecter les priorités d'Orléans notamment environnement, développement durable, biodiversité, transition écologique/énergétique, économie et jeunesse avec celles de ses villes jumelles européennes.
- Positionner Orléans dans les réseaux d'influence européens et internationaux en valorisant l'expertise et le savoir-faire du territoire.
- Promouvoir la francophonie et le français, vecteurs de rayonnement et d'influence, en développant des partenariats concrets inscrivant Orléans comme une des capitales de la Francophonie.
- Renforcer la coopération avec Parakou (Bénin) et valoriser l'expertise développée dans le cadre de ce partenariat.
- Travailler en réseau et développer des synergies avec les acteurs du territoire et les services de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole.

Dans ce cadre les orientations fixées pour 2023 sont :

- de développer avec nos villes jumelles, et plus particulièrement européennes, des projets communs, concrets et bénéfiques pour notre territoire et nos citoyens tout en mobilisant et soutenant le développement international des acteurs locaux vers nos villes jumelles. Les projets devront plus particulièrement s'inscrire dans 3 domaines : développement durable, environnement, biodiversité, transition écologique/énergétique, économie et jeunesse.
- de poursuivre le renforcement du partenariat avec Münster (Allemagne) avec la mise en œuvre d'actions concrètes et réciproques autour de la jeunesse, la mobilité et le développement durable telles que validées par les deux villes lors du forum de la mobilité qui s'est tenu à Münster du 23 au 26 juin 2022. Ces actions seront mises en place avec l'appui d'un Volontaire Franco-Allemand et en recherchant des financements auprès notamment de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (O.F.A.J).
- d'organiser des célébrations pour le 50^{ème} anniversaire du jumelage avec Wichita et Kristiansand et pour le 30^{ème} anniversaire de la coopération avec Parakou.
- de poursuivre notre action de solidarité internationale à travers le partenariat Orléans-Parakou avec l'appui des partenaires financiers (Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Conseil Régional du Centre Val de Loire), en lui donnant plus de visibilité au niveau local, national et international et en utilisant l'expertise développée pour faire rayonner Orléans.
- de favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde et contribuer à leur insertion professionnelle en les aidant dans leurs recherches de stages internationaux avec nos villes jumelles et les acteurs jeunesse du territoire (C.R.I.J, Université, Maison de l'Emploi...) ainsi qu'un chantier international avec la Métropole et les communes membres.
- de faire d'Orléans et de sa Métropole un territoire qui compte sur la scène internationale notamment en valorisant l'expertise orléanaise et en renforçant la présence d'Orléans dans les réseaux des collectivités territoriales intervenant à l'international tels que l'A.F.C.C.R.E et C.U.F.
- de développer des projets concrets sur la francophonie avec nos villes jumelles de Parakou et de la Nouvelle Orléans et d'autres villes francophones dans le monde et s'inscrire dans les réseaux sur la Francophonie (ex : A.I.M.F). Organiser un forum de la francophonie réunissant les divers acteurs du territoire (culture, économie...). Rechercher des financements notamment auprès de l'A.I.M.F, du Ministère des Affaires Etrangères.

Pour atteindre les objectifs fixés, il est proposé d'inscrire un budget primitif 2023 des dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,233 M€ et 0,064 M€ de recettes.

Un budget d'investissement de 0,004 M€ permettra l'acquisition de vitrines pour présenter dans les salles Thinat et Trévis 2 les cadeaux offerts par les villes jumelles de Trévis et St Flour.

SOUTIEN A LA POLITIQUE EVENEMENTIELLE

Le budget de fonctionnement (0,059 M€) sera consacré aux animations proposées sur l'espace public en lien avec les commerçants (Fête du tri), et aux initiatives permettant de faire vivre le centre-ville et les quartiers.

Le partenariat avec les élèves de l'Ecole de l'Image des Gobelins de Paris qui, depuis 2018, permet de proposer au public un son et lumière sur la cathédrale, est réitéré. Depuis 2020, nous comptons sur la participation des élèves du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, qui composent les musiques des créations visuelles.

Enfin ce budget nous permet de soutenir les initiatives locales et associatives lorsque le prêt du matériel n'est pas possible ou limité lors des périodes denses en manifestations.

COMMEMORATIONS – MEMOIRE

Le budget de fonctionnement de la politique Mémoire est de 0,047 M€.

Les actions prévues en 2023 seront les suivantes :

- les cérémonies patriotiques,
- l'hommage à Charles de Gaulle et aux Français Libres Orléanais : étude pour l'implantation d'un monument Place de Gaulle et d'une plaque portant les noms des Français Libres Orléanais,
- Dénomination d'un espace public : Ordre National du Mérite,
- le partenariat des actions menées par les associations de Mémoire et des anciens combattants,
- le travail pédagogique sur les noms de rues en lien avec Orléans Proximité : ajout sur les noms des plaques de rues des fonctions des personnalités ainsi que les dates de naissance et décès,
- l'hommage à Maurice Genevoix avec l'installation d'un buste sur les quais de Loire.

Les associations des anciens combattants sont soutenues financièrement pour un montant de 0,009 M€.

En investissement,

0,104 M€ sont proposés pour la poursuite de restauration ou la création de monuments et stèles commémoratifs (0,004 M€) ainsi que pour la réalisation d'un hommage au Général de Gaulle (0,100 M€).

PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique

Depuis plus de 15 ans, la Ville s'est engagée de manière forte dans la transition environnementale. Le Développement Durable s'inscrit comme le fil directeur de tous les projets. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires, Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière : elle accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole et poursuit ses politiques volontaristes afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques et sensibiliser les Orléanais.

II. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient

- **Produire de l'énergie renouvelable**

En ligne avec les objectifs définis par le Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole, la ville d'Orléans s'engage dans le développement des énergies renouvelables via le déploiement d'un plan de solarisation de son patrimoine. Une enveloppe (0,200 M€) a ainsi été programmée afin d'alimenter des études de préféabilité technique dans la perspective de diffusion d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement d'infrastructures en toitures, sur ombrières ou sous la forme de fermes photovoltaïques.

- **Continuité écologique et préservation de la ressource en eau**

Orléans soutient financièrement des actions pour la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées (0,005 M€). Orléans est par ailleurs, membre d'associations nationales agissant dans les champs du développement durable (0,006 M€).

En 2022, la ville d'Orléans s'est engagée en faveur de la biodiversité au travers de la signature de deux conventions de partenariat, avec le Zoo de Beauval d'une part et la Ligue de Protection des Oiseaux d'autre part. Le partenariat se poursuit en 2023 (0,070 M€).

Bien que la compétence eau potable soit désormais métropolitaine, la ville continue à être vigilante sur la protection des captages d'eau afin d'assurer une qualité constante et une eau accessible à tous. Par ailleurs, le réseau d'eau potable d'Orléans est l'un des plus performants.

- **Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise**

Orléans poursuit son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile (0,001 M€). Orléans est par ailleurs membre du CEPRI et de l'Etablissement Public Loire (0,020 M€) et travaille en partenariat étroit avec ces organismes pour renforcer la résilience du territoire.

La question des risques associée à la présence de carrières souterraines continue à être instruite au travers d'un conventionnement avec les spéléologues du Loiret (0,005 M€) et le provisionnement en vue de réaliser des études géotechniques ou des travaux de comblement des cavités (0,020 M€).

Par ailleurs, suite à la découverte d'une carrière Faubourg St Vincent, aux dimensions particulièrement notables, des travaux de comblement des zones à risques seront engagés en 2023 (0,215 M€). En investissement, un dispositif de soutien aux propriétaires riverains de la carrière du Faubourg Saint Vincent permettrait d'assurer la prise en charge partielle des travaux de comblement (0,100 M€). Dans la continuité de la gestion des risques majeurs et du Plan communal de secours, il est proposé le financement d'un poste de commandement de crise à hauteur de 0,155 M€.

Des dépenses récurrentes sont également proposées (alertes météo, pièces panneau info-crue, équipements de travail...).

III. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement

La Ville d'Orléans va accompagner le déploiement de démarches de mobilisation territoriale autour des enjeux de la transition (0,114 M€). Cette enveloppe visera à accompagner le territoire de la Ville d'Orléans dans la mise en œuvre de projets opérationnels via l'animation de temps de travail, l'organisation de réunions thématiques associant des experts externes, la mise en œuvre d'ateliers pratiques avec les habitants. Afin d'intensifier nos actions en faveur de la Transition, La ville d'Orléans, en complément des engagements pris par Orléans Métropole sur ses compétences, définit sa propre feuille de route, multi compétences (0,050 M€). Elle vise à soutenir les actions permettant d'œuvrer à la réduction de la vulnérabilité de la ville face au changement climatique et à améliorer notre résilience.

L'organisation d'ateliers thématiques, de conférences (0,018 M€), la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes (0,008 M€), le soutien aux associations seront assurés. Les Rendez-vous de l'Environnement, programmation semestrielle de conférences, visites ou balades, participent également à cette sensibilisation tout public.

La mise en œuvre d'un plan d'actions Nature en ville vise à accompagner des projets innovants, permettant de lier végétalisation et services rendus par la nature comme la réduction des effets d'ilôt de chaleur (0,030 M€).

PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2023 PAR GRANDES MASSES

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
RECETTES CUMULEES	60,6 M€	60,3 M€
dont recettes réelles	26,3 M€	25,8 M€
dont recettes d'ordre	34,3 M€	34,5 M€
DEPENSES CUMULEES	60,6 M€	60,3 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP et av. s/marchés)	33,2 M€	35,0 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,6 M€
dont avances sur marchés	1,0 M€	0,5 M€
dont autres dépenses réelles	3,4 M€	2,9 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,8 M€	10,6 M€
dont dépenses d'ordre	8,7 M€	7,7 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
RECETTES CUMULEES	174,3 M€	185,9 M€
dont recettes réelles	168,1 M€	179,6 M€
dont recettes d'ordre	6,2 M€	6,2 M€
DEPENSES CUMULEES	174,3 M€	185,9 M€
dont dépenses réelles	142,5 M€	152,9 M€
dont dépenses d'ordre	31,8 M€	33,0 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	194,4 M€	205,5 M€
TOTAL 2 SECTIONS	234,9 M€	246,2 M€

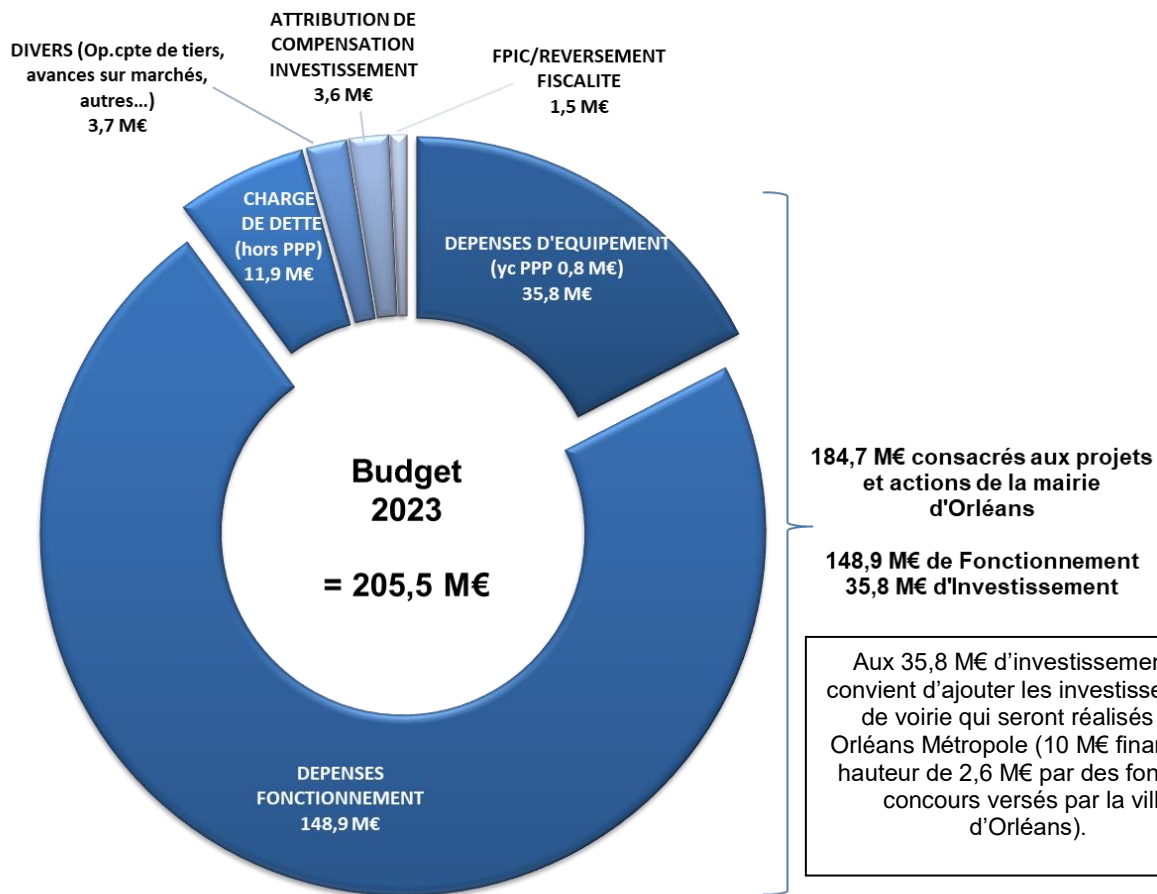
Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **205,5 M€** :

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 152,9 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 179,6 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 52,6 M€
 - dont 35 M€ de dépenses réelles d'équipement
 - dont 10,6 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 25,8 M€.

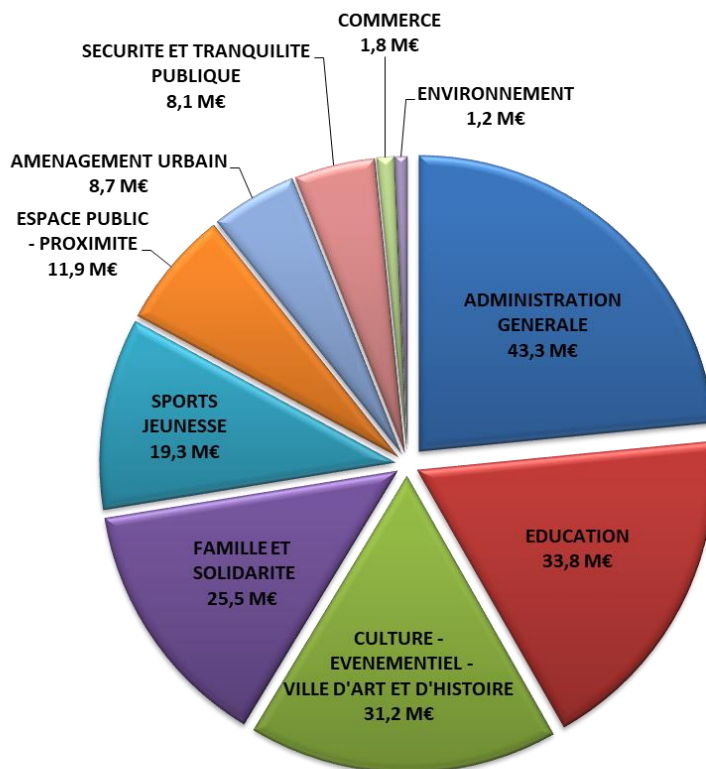
Le budget consolidé 2023 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 26,8 M€ et de 23,2 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,6 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2023	Budget principal	Budget annexe activités spécifiques	CUMULS
Recettes de gestion (1)	179,0 M€	0,6 M€	179,6 M€
Dépenses de gestion (2)	149,7 M€	0,5 M€	150,2 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,3 M€	0,1 M€	29,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,5 M€		2,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€		0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	26,7 M€	0,1 M€	26,8 M€
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute (9) = (7) - (8)	23,1 M€	0,1 M€	23,2 M€
Remboursement de capital (10)	10,6 M€		10,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	12,5 M€	0,1 M€	12,6 M€

Budget 2023 – Rapport de présentation



Les 184,7 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2023 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion courantes (1)	167,6 M€	179,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	140,0 M€	149,7 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	27,5 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	1,9 M€	2,5 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	25,5 M€	26,7 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,9 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,8 M€	10,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	11,1 M€	12,5 M€
Dépenses d'investissement	37,5 M€	38,3 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	33,1 M€	34,9 M€
Recettes d'investissement	26,3 M€	32,5 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	15,8 M€	19,3 M€
dont Cessions	0,2 M€	0,3 M€
dont FCTVA	5,3 M€	3,7 M€
dont Subventions d'investissement (yc forfait post stationnement pour 0,4M€)	1,0 M€	1,1 M€

I. La section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 11,5 M€ par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 179 M€.

A périmètre constant les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 11 M€ par rapport au budget primitif 2022.

L'évolution des recettes est liée pour l'essentiel à la progression des recettes de fiscalité anticipées à + 7 % (effet indexation des bases, sans augmentation des taux) par rapport aux recettes notifiées 2022, qui se sont elle-même améliorées de 2,3 M€ par rapport au budget primitif 2022.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Impôts ménages (yc rôles)	87,9 M€	96,3 M€	8,4 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotations de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotations Globales de Fonctionnement	25,6 M€	25,9 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,2 M€	2,5 M€	0,3 M€
Droits de mutation	4,5 M€	5,0 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,9 M€	32,4 M€	1,4 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	167,6 M€	178,6 M€	11,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	167,6 M€	179,0 M€	11,5 M€

1) La fiscalité directe locale

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale d'Orléans demeureront inchangés en 2023. L'évolution du produit fiscal 2023 résultera de la seule évolution des bases.

A noter : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2023.

L'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2023 à 7 %.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 7 %.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2023

En matière de taxe foncière : le taux de 48,37 % (29,81 % taux communal historique + 18,56 % taux hérité du Département) est inchangé depuis 1996 et il restera inchangé en 2023.

Il est rappelée également que les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Logements sociaux	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493	15 638	15 511
Evolution / N-1	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132	41	145	-127
Evolution / 2001	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540	1 581	1 726	1 599
Taux SRU	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%	27%	27%

En matière de taxe d'habitation : la recette attendue correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la taxe d'habitation sur les logements vacants au taux de 20,99 % inchangé depuis 1996 et désormais figé.

Le produit fiscal attendu en 2023

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2023 est estimé à 96,140 M€ :

- Taxe foncier bâti 92,653 M€
- Taxe d'habitation 3,406 M€
- Taxe foncier non bâti 0,081 M€

Les rôles supplémentaires, destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables sont anticipés à 0,200 M€.

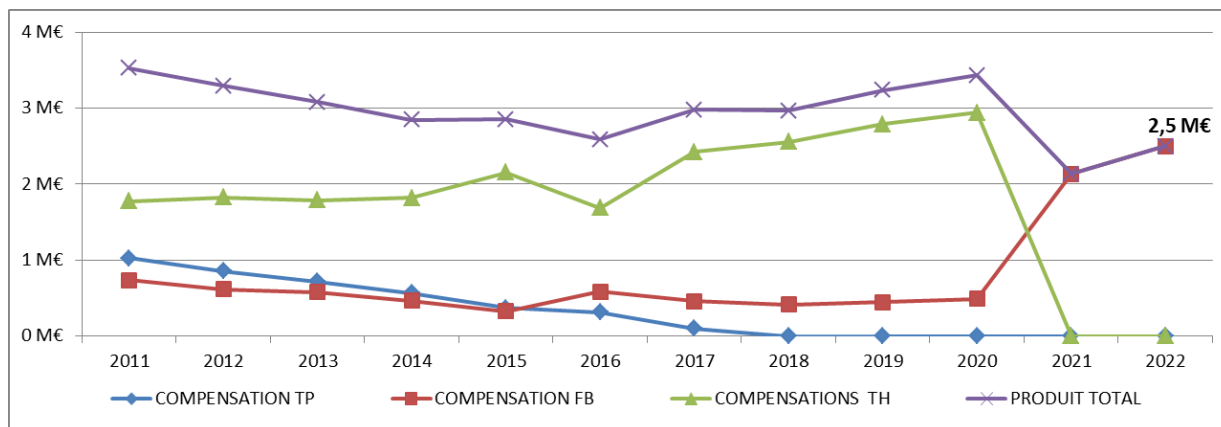
2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2022, pour s'établir à 2,5 M€.

Sur la période de 2002 à 2022, les compensations fiscales ont diminué de 60 %, soit une baisse moyenne de 7 % par an étant précisé que les compensations de taxe d'habitation sont désormais intégrées dans le coefficient correcteur issu de la réforme de la taxe d'habitation.

Budget 2023 – Rapport de présentation

En 2023, les compensations fiscales correspondront à une compensation sur le foncier bâti de 2,5 M€.



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires et complémentaires) est attendu en évolution de 7 % soit + 6,104 M€ par rapport au produit estimé 2022 (92,7 M€).

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estimé 2022	BP 2023	Evol° BP 23 / estimé 22	Evol° BP 23 / estimé 22
Impôts locaux (TH/TF)	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 170	87 665	90 036	96 140	7%	6 104
Compensations	2 848	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 500	2 500	0%	0
Rôles compl. / suppl.	556	311	376	365	758	565	451	319	200	200	0%	0
Prod. Fiscal élargi	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	92 736	98 840	7%	6 104

3) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement attendue en diminution de 0,2 M€ pour 2023.

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10 M€.

Dotation globale de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,4 M€	20,4 M€	20,3 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,4 M€	5,7 M€	5,7 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							0,1 M€	0,1 M€	
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,9 M€	26,1 M€	25,9 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-28%	-27%	-28%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-10,5 M€	-10,2 M€	-10,0 M€	-9,8 M€	-10,0 M€

En 2022, la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté (+ 0,2 M€). Par prudence, la DGF 2023 est anticipée en diminution de 0,2 M€, dans l'attente des évolutions annoncées par le gouvernement.

Ainsi, au budget 2023, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,9 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,3 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 5,7 M€

La Dotation Générale de Décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2023 pour 0,398 M€.

4) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade de la préparation du budget 2023, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

Il est précisé que ce montant pourrait évoluer en cours d'exercice compte tenu des débats à venir sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron de la ville d'Orléans.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2021 et inchangée depuis 2008.

5) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxes

Les produits des services et du domaine

Les **produits des services et du domaine** (24,674 M€), concernent notamment :

- les rémunérations des agents affectés au CCAS qui sont remboursées à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières. En 2023, les sommes remboursées à la Ville représentent 11,847 M€,
- les remboursements de frais de personnel mis à disposition de la Métropole (1,893 M€), notamment dans le cadre des compétences transférées (culture et sports principalement),
- Les remboursements de frais (1,943 M€) notamment dans le cadre de la refacturation des locaux mis à disposition, de la convention de gestion du CCAS et de prestations mutualisées (affranchissement, vacation médicale...), frais de gestion des forfaits post stationnement,
- les produits issus du domaine public (5,424 M€) : droits de stationnement sur voirie, concessions dans les cimetières... Ces produits sont inscrits en hausse (+ 0,8 M€) par rapport au budget primitif 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des recettes de droits de stationnement et de location sur la voie publique avec l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2022, ainsi que l'extension du stationnement payant à l'horizon de septembre 2023.
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs (2,742 M€),
- la facturation d'étude du service archéologie sur le site de l'hôpital Porte-Madeleine ainsi que pour des fouilles (0,667 M€).

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de + 2 %.

Les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement** (2,508 M€) sont inscrites en augmentation de 0,190 M€ par rapport à 2022.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,215 M€ en 2023), les subventions de fonctionnement sont stables :

- subventions de l'Etat (0,729 M€) : emplois aidés, passeports biométriques et recensements, subvention pour le conservatoire ainsi que la subvention pour la cité éducative ;
- subventions de la région Centre (0,089 M€, en hausse de 0,078 M€ en raison du versement de la participation au Festival de Loire 2023 pour 0,080 M€) : coopération décentralisée ;
- subventions du département du Loiret (0,065 M€), en hausse de 0,030 M€ en raison de la subvention attribuée au festival de Loire en 2023 pour 0,040 M€ ;
- participations des communes et groupements (0,481 M€) : remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans ;
- les participations d'autres organismes (1,145 M€) : subvention au club coups de pouce (participation du CCAS), partenariats dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc (partenariats privés), participation au titre du festival de Loire 2023 (0,095 M€), les ALSH et le périscolaire versées par la CAF (0,8 M€).

Les autres produits de gestion

Les **autres produits de gestion** (1,366 M€) concernent :

- les revenus des immeubles (0,750 M€) : locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (0,558 M€) qui concerne la mise à disposition d'un terrain à Orléans Biomasse Energie.
- les recettes exceptionnelles (0,058 M€) : assurance sinistre, remboursement de frais médicaux...

Les autres impôts et taxes

Les **autres impôts et taxes** (8,336 M€) concernent notamment :

- les droits de mutation (5 M€),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,161 M€),
- les produits des droits de place (0,725 M€),
- la taxe locale sur la publicité extérieure (0,450 M€).

B) Les dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Néanmoins, le budget 2023 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires sur la masse salariale
- la flambée des prix des fluides (électricité, gaz notamment)
- la hausse des taux d'intérêt
- l'inflation qui a des répercussion sur les indices de révision de prix prévus dans les marchés publics

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 10,3 M€. A périmètre constant (hors Festival de Loire 2023), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 9 M€ par rapport au budget primitif 2022.

Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent principalement à l'évolution de la masse salariale et des coûts de l'énergie étant précisé que ces évolutions ont conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget 2022.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Charges à caractère général	33,7 M€	36,7 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes	23,2 M€	23,8 M€	0,6 M€
Charges de personnel	81,1 M€	85,8 M€	4,7 M€
<i>Dt services communs</i>	8,7 M€	9,6 M€	0,9 M€
Frais financiers	1,9 M€	2,5 M€	0,6 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	141,4 M€	150,5 M€	9,0 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	142,0 M€	152,4 M€	10,3 M€

1) Les charges de personnel

La collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale. Les augmentations réglementaires ont un impact sur la masse salariale à hauteur de 2,1 millions d'euros pour 2023 par rapport à 2022 pour le budget de la ville. Elles se composent de la valeur du point, du Glissement-Vieillesse-Technicité, de l'instauration de l'indice minimum, de la réforme des catégories B, de la prime SEGUR, de l'augmentation de la contribution transport et de la prévision d'augmentation du SMIC.

Par ailleurs, cette année la revalorisation sur le régime indemnitaire des agents se poursuit. Une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2023 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires et remplacements temporaires.

	Budget 2022	Atterrissage 2022	BP 2023
Masse salariale	81 097 582 €	83 290 382€	85 820 377 €

Au 30 juin 2022, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2022	1 802	1 491,83	130	119,28	1 932	1 611,11	41	45,31	1 973	1 656,42

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élevaient aux montants suivants (données 2021) :

- Traitement de base :	37 192 904 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :	454 964 €
- Régime Indemnitaire (RI) :	5 045 386 €
- Avantages en nature :	84 039 €
- Heures supplémentaires :	704 679 €
- Vacations :	2 149 717 €
- Prime de fin d'année :	1 537 438 €

2) Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

La construction du budget 2023 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2022 en dehors des évolutions subies (flambée des coûts de l'énergie notamment) avec une ambition volontariste en matière de sobriété énergétique pour limiter autant que faire se peut l'impact de l'inflation.

Ainsi, les charges de gestion évoluent globalement de 5 M€ par rapport budget primitif 2022 (année hors Festival de Loire) et sont en hausse (+ 3,6 M€) à périmètre constant (hors Festival de Loire).

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evol BP23/BP22
Charges à caractère général	33,7 M€	36,7 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes	23,2 M€	23,8 M€	0,6 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Charges de gestion	57,4 M€	62,4 M€	5,0 M€

L'évolution des charges à caractère général à périmètre constant (+ 3 M€) s'explique principalement par :

- Le coût des énergies pour + 2,129 M€ (cette évolution devait atteindre théoriquement près de 3 M€, des mesures fortes et volontaristes de sobriété énergétique conduisent à réduire l'augmentation de 800 M€, hypothèse déjà incluse dans les propositions budgétaires) ;
- Le Festival Pianopolis pour 0,291 M€ (l'écart étant compensé par des recettes nouvelles) ;
- Le coût de fonctionnement du centre Aqualudique de l'O + 0,389 M€ ;
- Le coût de fonctionnement du Centre Nautique de La Source + 0,289 M€ ;

- La hausse des taxes foncières sur les bâtiments propriété de la Ville pour + 0,174 M€ ;
- Des études et fouilles du service archéologique de la Municipalité d'Orléans pour + 0,136 M€ ;
- Le coût de la DSP stationnement sur voirie pour + 0,122 M€ ;
- Diverses dépenses pour le Muséum d'Orléans pour +0,086 M€ avec notamment une hausse du coût d'exploitation (+ 0,022 M€) et des marchandises pour la vente en boutique (dépenses équilibrées par des recettes) ;
- Des prestations supplémentaires pour l'entretien des espaces verts des cimetières pour + 0,050 M€.

Compensée par :

- La réduction à titre exceptionnel cette année de l'entretien et la gestion des bâtiments municipaux (- 0,292 M€);
- L'arrêt du festival Eté Essentiel pour - 0,233 M€ ;
- La réduction de dépenses de fleurissement pour l'année 2023 : - 0,190 M€ (les colonnes végétales rue Jeanne d'Arc ne seront pas réinstallées en 2023 et le fleurissement du perron de la Mairie d'Orléans sera revu à la baisse).

L'évolution des autres charges de gestion courantes à périmètre constant (+ 0,6 M€) s'explique principalement par :

- La subvention complémentaire versée au CCAS pour + 0,200 M€ ;
- Les bourses pour les athlètes au titre de la préparation pour les JO 2024 pour + 0,124 M€ ;
- La subvention versée à l'association Beauval Nature dans le cadre de sa mission de préservation du milieu naturel, de protection des espèces animales et végétales et d'accompagnement des études scientifiques à travers le monde + 0,050 M€ ;
- Les indemnités versées aux élus pour + 0,040 M€ (correspondant strictement à l'évolution du point d'indice) ;
- Les subventions versées au titre de la santé avec + 0,050 M€ pour l'aide à l'installation de nouveaux médecins et 0,150 M€ versés aux étudiants en médecine dans le cadre du protocole d'accord signé avec la faculté de médecine de Zagreb ;
- Les subventions versées à l'association Ligue Protection des Oiseaux (L.P.O) du Centre Val de Loire pour + 0,010 M€ et à l'association Ligue Protection des Oiseaux (L.P.O) Nationale pour + 0,010 M€.

Les subventions de fonctionnement (21,9 M€) attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives...) concernent essentiellement :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 8,943 M€ avec une hausse de 0,200 M€ par rapport au budget primitif 2022 ;
- Les structures du Théâtre d'Orléans : 2,668 M€ ;
- Anim' Orléans (anciennement ASELQO) : 2,420 M€. Il est à noter le transfert d'une recette de subvention de 0,050 M€ initialement perçue par la Mairie et qui sera dorénavant perçue directement par l'association soit une augmentation nette de 0,100 M€ pour l'association ;
- L'Antirouille (Astrolabe) et Polysonik : 0,595 M€ ;
- L'USO Judo : 0,300 M€ ;
- La SMO Gym : 0,225 M€ ;
- L'association Etudiants club Orléans Volleyball : 0,165 M€ ;
- L'association Orléans Basket (club amateur) : 0,150 M€ ;
- Le Rugby Club Orléanais : 0,150 M€.

3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2023, en stabilité par rapport au budget 2022.

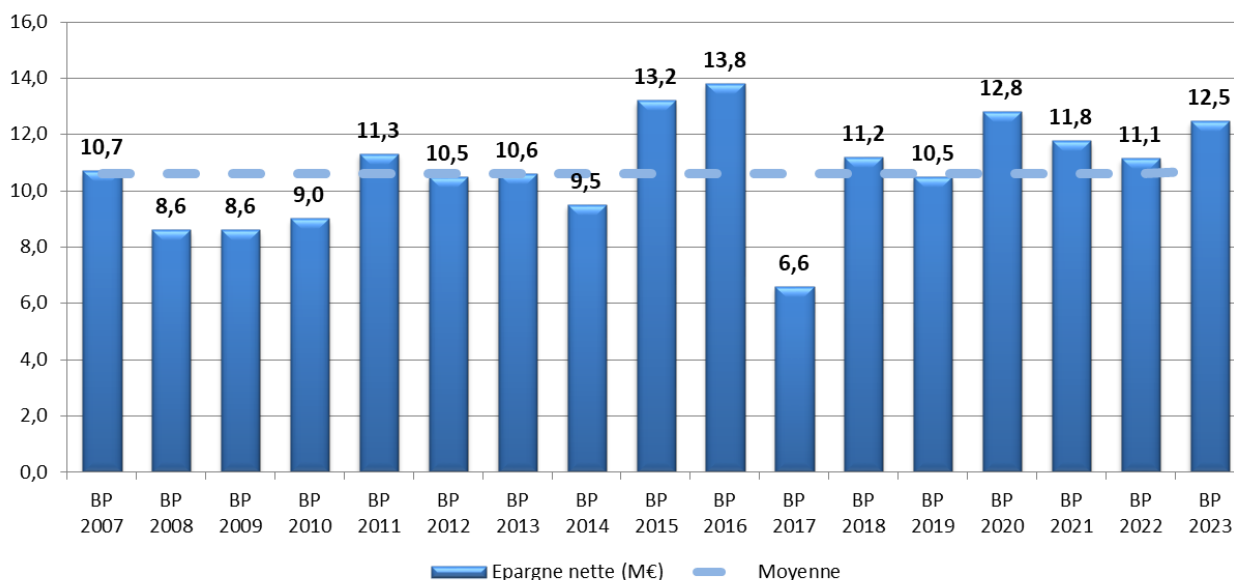
II. L'autofinancement

Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion courantes (1)	167,6 M€	179,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	140,0 M€	149,7 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	27,5 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	1,9 M€	2,5 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	25,5 M€	26,7 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,9 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,8 M€	10,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	11,1 M€	12,5 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 26,7 M€ et à 23,1 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,5 M€.

Hors Festival de Loire, l'épargne disponible serait de 13,9 M€ en 2023 contre 11,6 M€ en 2022 soit + 2,3 M€.



III. Le remboursement de la dette et la capacité de désendettement

L'endettement est contenu et la charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2022 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2022 à 13,2 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2022 autour de 77 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2022.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2023 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2023, les crédits inscrits (13,1M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2022.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 90 M€ et 95 M€ pour une capacité de désendettement de 4 ans.

IV. La section d'investissement

A) L'équilibre global de la section d'investissement

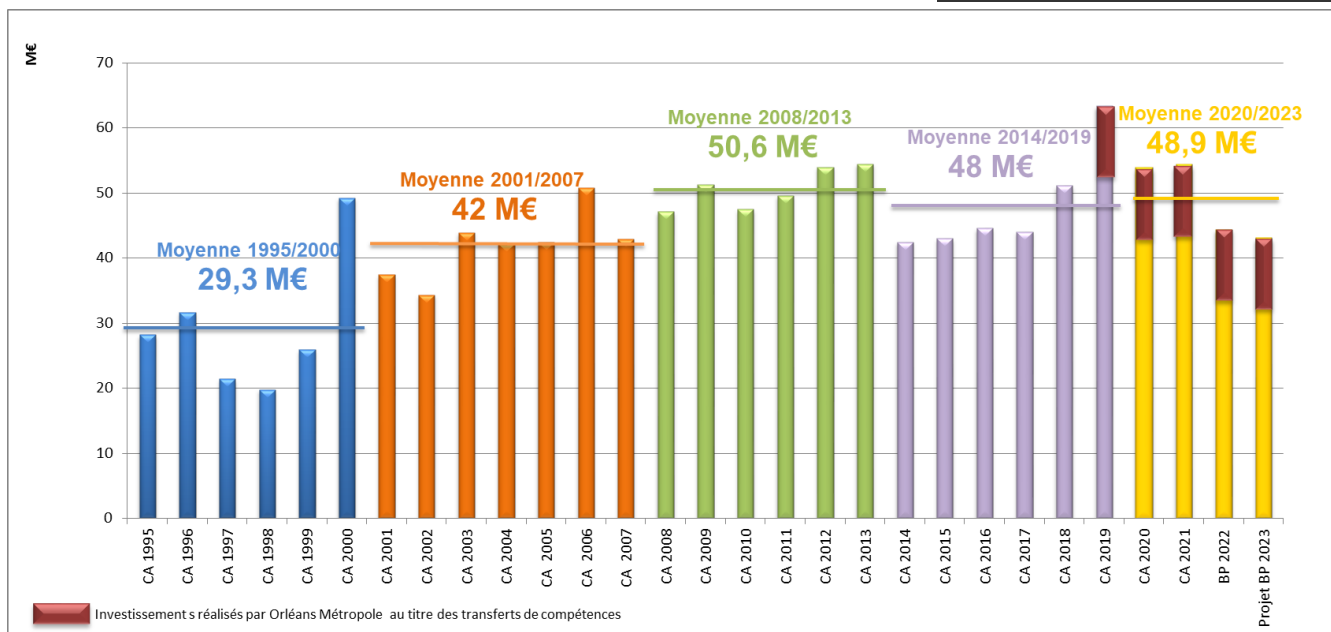
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2022	BUDGET primitif 2023
Dépenses d'équipement (hors PPP)	33,1 M€	34,9 M€
Avances sur marchés	1,0 M€	0,5 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,8 M€	10,6 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	3,4 M€	2,9 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	51,8 M€	52,5 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	8,7 M€	7,7 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	60,5 M€	60,2 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2022	BUDGET primitif 2023
Subventions d'investissement	1,0 M€	1,1 M€
Avances sur marchés	1,0 M€	0,5 M€
Emprunts	15,8 M€	17,1 M€
FCTVA	5,3 M€	3,7 M€
Produits des cessions	0,2 M€	0,3 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	3,0 M€	3,1 M€
Total des recettes réelles d'investissement	26,3 M€	25,8 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	34,2 M€	34,4 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	60,5 M€	60,2 M€

B) Un effort d'investissement de 34,9 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,6 M€ de fonds de concours versés par la ville

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2023, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 34,9 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€) auxquels. A cela s'ajoutent, 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public financés à hauteur de 2,6 M€ par la Ville d'Orléans via fonds de concours afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).



La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Les principaux projets d'investissement sont présentés en annexe du présent rapport.

C) Attribution de compensation d'investissement

L'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

D) Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

1) Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont attendues à hauteur de 0,661 M€ et concernent principalement :

- Le centre de santé municipal (0,440 M€) ;
- l'aménagement d'équipements sportifs de proximité et notamment les terrains de sports (0,100 M€) ;
- l'acquisition et la restauration d'œuvres dans les musées (0,080 M€)
- une subvention au titre d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) dans le secteur Libération du quartier Dessaux Interives (0,041 M€)

2) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,431 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans Métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse en sens inverse les frais de gestion et de personnel induits par le recouvrement du FPS.

3) Les recettes de cessions

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année.

Pour 2023, les recettes de cessions sont évaluées à environ 0,3 M€.

Biens	Cessions
Parcelle rue des Saules	0,150 M€
17 rue du Petit Chasseur	0,120 M€
Parcelle rue des Charmes	0,060 M€
Divers véhicules	0,005 M€
Total cession	0,335 M€

4) Les recettes d'investissement récurrentes

Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2023 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (3,7 M€),
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,650 M€).

5) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 17,1 M€.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 90 M€ et 95 M€ pour une capacité de désendettement inférieur à 5 ans.

PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,721 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,206 M€ (équilibre du magazine municipal).

ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2023, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

Libellé opération	Montant
FONDS DE CONCOURS VOIRIES VERSES A ORLEANS METROPOLE	2,649 M€
<i>DONT RUE DES HAUTS CHAMPS</i>	<i>0,575 M€</i>
<i>DONT RUE DE VAUCOULEURS</i>	<i>0,541 M€</i>
<i>DONT RUE VAPEREAU</i>	<i>0,528 M€</i>
<i>DONT RUE SAINT MARCEAU</i>	<i>0,505 M€</i>
<i>DONT RUE DU CHATEAU GAILLARD</i>	<i>0,500 M€</i>
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	1,150 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,501 M€
PARC DU SANITAS	0,500 M€
RUE COURTENAY ET JARDIN EVECHE - ORLEANS	0,405 M€
ESP PUBLIC AIRES DE JEUX - ENTRETIEN	0,320 M€
JARDINS OUVRIERS FAMILIAUX	0,320 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,300 M€
HABILLAGE VEGETAL TETE NORD PONT THINAT	0,240 M€
SECURISATION PARC LEON CHENAULT	0,220 M€
ESP VERTS - EQUIPEMENTS MATERIELS	0,203 M€
RUE SANITAS - ORLEANS	0,150 M€
ACQUISITION VEHICULES METIERS	0,145 M€
FLEURISSEMENT	0,120 M€
ARBRES D ALIGNEMENTS ECOLES	0,100 M€
DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,256 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	7,58 M€

Libellé opération	Montant
RESTRUCTURATION ET EXTEN CONSERVATOIRE	2,200 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,470 M€
TRAVAUX SAUV. CONSERVATOIRE S CHAPITRE	0,400 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,350 M€
GROSSES REPARATIONS MONUMENTS HISTORIQUES	0,340 M€
RENOVATION THEATRE SNO - HALL	0,275 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,240 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEMENT	0,175 M€
RESTAURATION COLLEGE ST PIERRE LE PUELLIER	0,150 M€
RESTRUCTURATION BEFFROI ET SALOIRE CRENEAU	0,150 M€
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	0,148 M€
RESTRUCTURATION MOBE - BATIMENT 60	0,112 M€
EGLISE ST PIERRE DU MARTROI - CLMH	0,110 M€
TRAVAUX EXCEPTIONNELS	0,104 M€
RESTAURATION EGLISE ST EUVERTE	0,100 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,097 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,090 M€
CONSERVATOIRE	0,088 M€
FETES DE JEANNE D ARC 20XX	0,088 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,080 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,078 M€
TOUR ST PAUL RESTAURATION DOME ET DIVERS	0,070 M€
EQUIPEMENT THEATRE GERARD PHILIPPE	0,060 M€
BATEAU INEXPLOSIBLE	0,060 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,055 M€
MOBE - INVESTISSEMENT COURANT	0,053 M€
GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES	0,050 M€
DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,400 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	6,59 M€

Libellé opération	Montant
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,800 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG	0,800 M€
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	0,700 M€
PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON	0,522 M€
PROGRAMME RENOV THERMIQUE EE JEAN ZAY	0,400 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,400 M€
PROGRAMME RENOV THERMIQUE EE CHATELET	0,360 M€
AMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,300 M€
ECOLE GUERNAZELLE - MENUISERIE	0,130 M€
PLAN DEFIBRILATEURS	0,110 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,100 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,100 M€
MISE CONFORMITE SSI GS DUCERCEAU	0,100 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,085 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,080 M€
ECOLE MATERNELLE MARCEL PROUST	0,060 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,050 M€
DIVERS EDUCATION - FAMILLE - SANTE - SOLIDARITE	0,187 M€
EDUCATION - FAMILLE - SANTE - SOLIDARITE	5,28 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	1,500 M€
RENOVATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	0,374 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,302 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,298 M€
AMENAGEMENT CIMETIERES	0,295 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,253 M€
TRAVAUX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,250 M€
RENOVATIONS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX - RH	0,200 M€
REHABILITATION COLLEGE J ROSTAND NECOTIN CHATELET	0,150 M€
AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX HYGIENE SECURITE	0,111 M€
STATUE HOMMAGE A CHARLES DE GAULLE	0,100 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,100 M€
REFECTION LOCAUX ASSOCIATIFS	0,100 M€
VILLE INTELLIGENTE	0,080 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,075 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,050 M€
EQUIPEMENT DIVERS	0,050 M€
RENOUV - DISPOSITIF ELECTRIQUE	0,050 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,050 M€
DIVERS - MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	0,424 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	4,81 M€

Libellé opération	Montant
RESERVES FONCIERES	2,230 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,900 M€
CARMES MADELEINE ZAC	0,900 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,150 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,100 M€
ARCHEOLOGIE	0,098 M€
DIVERS AMENAGEMENT	0,117 M€
AMENAGEMENT URBAIN	4,49 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,900 M€
TERRAIN SYNTHETIQUE STADE CONCYR/JANCOU	0,800 M€
PARC DES SPORTS DES MONTEES	0,400 M€
RENOVATION GYMNASE GASTON COUTE	0,350 M€
PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON	0,274 M€
SINISTRE STADE DES MONTEES	0,250 M€
TERRAINS DE SPORTS DE PROXIMITE	0,250 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,230 M€
STADE OMNISPORT - TERRAIN D'ENTRAINEMENT	0,200 M€
HYPPODROME ILE ARRAULT	0,160 M€
GYMNASE CATHELINER	0,100 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,080 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	0,075 M€
ACHAT MATERIEL ASELQO	0,073 M€
REMISE EN ETAT ESPACES EXT DES INSTAL	0,060 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,050 M€
EQUIPEMENTS SPORTS CONTROLE ACCES	0,050 M€
PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE	0,050 M€
DIVERS - SPORTS - JEUNESSE	0,055 M€
SPORTS - JEUNESSE	4,41 M€

Libellé opération	Montant
HALLES CHATELET PROVISOIRES	0,380 M€
RUE DES CARMES 5 - PREEMPTION	0,200 M€
GALERIE MARCHANDE RIVE DE LOIRE	0,140 M€
ACTIONS COMMERCE	0,120 M€
CENTRE COMMERCIAL MADELEINE RIVE LOIRE	0,100 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,092 M€
COMMERCE	1,03 M€

Libellé opération	Montant
VIDEO PROTECTION	0,225 M€
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	0,200 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,164 M€
ACQUISITION ET RENOUELEMENT VEHICULES	0,134 M€
RELOCALISATION POLICE	0,100 M€
RENOUV RADIOTELEPHONE	0,011 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,010 M€
SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,84 M€

Libellé opération	Montant
CARRIERE FBG ST VINCENT	0,315 M€
CLIMAT AIR ENERGIE	0,200 M€
PLAN COMMUNAL DE SECOURS	0,155 M€
DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	0,050 M€
BIODIVERISTE	0,030 M€
ETUDES GEOTECHNIQUES - CARRIERE	0,020 M€
ENVIRONNEMENT	0,77 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (YC PPP) - TOTAL GENERAL	35,8 M€
---	----------------

Budget 2023 : les principaux investissements par quartier

